



Doc. 12453

16 décembre 2010

Meilleures pratiques pour la promotion de l'égalité des femmes et des hommes au sein des partis politiques

Proposition de résolution

déposée par M. José MENDES BOTA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les partis politiques sont au cœur du fonctionnement de la démocratie. Par conséquent, leur pratique démocratique et leur respect des principes fondamentaux ont une incidence sur le bon fonctionnement de la démocratie elle-même.

Dans sa Résolution 1899 (2010) intitulée «augmenter la représentation des femmes en politique par les systèmes électoraux», l'Assemblée parlementaire a analysé les effets des systèmes électoraux sur la représentation des femmes dans le processus politique. Toutefois, la façon dont le fonctionnement interne des partis politiques influe sur la représentation des femmes en politique reste largement inexplorée.

En octobre 2010, la Commission de Venise et le BIDDH/OSCE ont publié des lignes directrices sur la réglementation des partis politiques qui font état de la nécessité pour les partis politiques d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et citent, comme exemples possibles de bonnes pratiques, la mise en place par les partis de quotas librement consentis, de mesures garantissant un meilleur équilibre hommes-femmes dans les structures dirigeantes et de règles claires et transparentes pour la sélection des candidat(e)s. Toutefois, ces lignes directrices ne donnent pas d'exemples précis tirés de l'expérience des partis politiques, ni ne font une évaluation des mesures appliquées jusqu'ici.

La place des candidates sur les listes électorales et l'égalité d'accès au financement pendant les campagnes électorales sont d'autres sujets de préoccupation.

L'Assemblée devrait mener une étude comparative systématique sur les politiques et les lignes directrices internes relatives à l'égalité entre les sexes mises en œuvre par les partis politiques dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, en vue de promouvoir l'échange de bonnes pratiques. Cette initiative pourrait aussi contribuer à recenser des candidats potentiels pour le prochain Prix de l'égalité entre les femmes et les hommes décerné par l'Assemblée parlementaire.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
CIRCENE Ingrida, Lettonie, PPE/DC
COLEIRO PRECA Marie-Louise, Malte, SOC
ERR Lydie, Luxembourg, SOC
FARINA Renato, Italie, PPE/DC
FERIĆ-VAC Mirjana, Croatie, SOC
GAJDŮŠKOVÁ Alena, République tchèque, SOC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HÄGG Carina, Suède, SOC
HURSKAINEN Sinikka, Finlande, SOC
KELEŞ Birgen, Turquie, SOC
KIURU Krista, Finlande, SOC
KOÇ Haluk, Turquie, SOC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC
NAGHDALYAN Hermine, Arménie, ADLE
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
RIBA FONT Maria Pilar, Andorre, SOC
SANÍN Luz Elena, Espagne, PPE/DC
STAVROSITU Maria, Roumanie, PPE/DC
VÁHALOVÁ Dana, République tchèque, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste